



## Communiqué

### Pollution des sols aux dioxines : mise à jour de la page internet dédiée

**Conformément à l'engagement pris en réponse aux résolutions de Messieurs Benjamin Rudaz et Fabrice Moscheni, la Municipalité procède à la mise à jour trimestrielle de sa page Internet dédiée à la pollution des sols aux dioxines. Axée tant sur la forme que sur le fond, cette mise à jour offre une meilleure lisibilité par sa nouvelle présentation des informations, précise les actions réalisées ou en cours et aborde la question de l'agriculture urbaine.**

Initialement publié en une page Internet unique, le contenu se présente aujourd'hui en plusieurs pages thématiques permettant une meilleure lisibilité. Quant au contenu, cette nouvelle mise à jour trimestrielle traite notamment des questions en lien avec l'agriculture urbaine et permet de rappeler à la population que des analyses ont été réalisées à la ferme de Rovéréaz, permettant d'assurer que les fruits, légumes et œufs sont conformes aux exigences de l'Ordonnance sur les contaminants et peuvent être consommés sans risque.

Les adaptations et ajouts concernent les éléments suivants :

- Mise à jour de la liste des actions menées par la Ville de Lausanne, terminées et en cours
- Publication d'un *questions-réponses* en lien avec l'agriculture urbaine
- Publication de l'Étude bibliographique sur l'assainissement des sols pollués aux dioxines réalisée par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), division Sols et Biotechnologie

A noter que la mise à jour de cette page internet dédiée ne remplace nullement les communications ciblées adressées à la population concernée ni la publication de communiqués de presse diffusés en fonction de nouvelles connaissances sur le dossier. La ligne téléphonique cantonale 021 316 40 30 et l'adresse email [info.dioxine@vd.ch](mailto:info.dioxine@vd.ch) restent ouvertes à la population pour leurs questions sur la thématique.

Pour rappel, en réponse à la résolution de M. Benjamin Rudaz du 9 juin 2021 adoptée par le Conseil communal suite à son interpellation urgente «Pollution des sols à Lausanne aux dioxines et furanes, quels impacts pour la ville et ses habitants?» et à celle de M. Fabrice Moscheni du 9 novembre 2021 «Dioxine à Lausanne: une crise sanitaire par amnésie?», la Municipalité s'est engagée à faire trimestriellement le point sur la thématique par le biais de son site internet.

Informations sur [www.lausanne.ch/pollution-sol](http://www.lausanne.ch/pollution-sol)

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 21 315 52 00 | +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 13 juillet 2022